



PLAN LOCAL D'URBANISME DE PETITE ROSSELLE

NOTICE ANNEXES SANITAIRES

PLU APPROUVE par délibération du Conseil Municipal du
11/07/2017.

Le Maire

Gérard MITTELBERGER |

Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

Agence de Metz

1 rue Pierre Simon De Laplace
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79

Siège social
 1 rue de la Lisière - BP 40110
 67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
 Tél : 03 88 67 55 55



Agence de Metz
 1 rue Pierre Simon De Laplace
 57070 METZ - FRANCE
 Tél : 03 87 21 08 79

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION		APPROBATION	N° AFFAIRE :	Page : 2/9
0	22/02/2012		OTE - Léa DENTZ	L.D.			
OF							

A Eau potable

1. Compétence

La Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France assure l'alimentation en eau potable des communes de Behren-lès-Forbach, Bousbach, Diebling, Etzling, Folkling-Gaubiving, Forbach, Kerbach, Metzling, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Oeting, **Petite-Rosselle**, Schoeneck (cité Stéphanie), Spicheren, Stiring-Wendel, Tenteling-Ebring, Théding, Ippling et Hundling bien que ces deux dernières ne fassent pas partie du périmètre de la Communauté.

2. Ressources

L'origine de la ressource en eau provient essentiellement des achats d'eau auprès du syndicat des Eaux du Winborn et de fournisseurs allemands.

La Communauté d'Agglomération de Forbach ne dispose plus d'unité de traitement en service depuis avril 2002, date d'arrêt de l'utilisation des eaux d'exhaures minières.

Les eaux provenant des forages au grès ne subissent pour leur part aucun traitement hormis la chloration préventive imposée par le plan Vigipirate.

L'eau provient de 2 forages (« COLLOWALD » et « PFISTERQUELLE ») d'une capacité de production de 1 450 m³ par jour et situés à Etzling et Behren-lès-Forbach.

La Communauté d'Agglomération dispose de 17 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 14 620 m³ et de 600 km de canalisations.

3. Qualité de l'eau

Il n'y a pas de captage d'alimentation en eau potable (AEP), ni de périmètre de protection de captage AEP sur la commune de Petite Rosselle.

L'eau distribuée en 2012 a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception de trois dépassements de la référence de qualité fixée pour le paramètre fer.

4. Réseaux

Voir plans

B Assainissement

1. Compétence

La Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France assure le transport et la dépollution des eaux usées produites sur le territoire des 21 communes qui la composent.

2. Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement a été approuvé en novembre 2014.

3. Réseaux

Voir plans

4. Ouvrage d'épuration

Les eaux usées de Petite Rosselle sont traitées à la station d'épuration de Kerbach « Moulin Neuf », d'une capacité de 23 000 équivalent-habitants.

Capable aujourd'hui de traiter les pollutions carbonées, azotées et phosphorées avec des rendements particulièrement élevés, elle est gérée par contrat d'affermage depuis le 1er mai 2005 pour une durée de 12 ans.

L'installation d'un filtre-pressé à membranes permet l'optimisation des coûts de transport et de compostage des boues produites sur le site.

C Ordures ménagères

1. Compétence

Le Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets de Moselle-Est (Sydeme) assure le transport et le traitement des déchets de Moselle Est.

2. Gestion des déchets

Les déchets ménagers sont ramassés les lundis, mardis ou vendredis matin, selon le lieu d'habitation.

Le centre de tri de Sainte-Fontaine recueille la totalité du gisement d'emballages recyclables issu du secteur de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Deux points d'apport volontaire pour la collecte du verre sont situés au sein de la commune de Petite Rosselle.

Les vêtements usagés peuvent être déposés dans des conteneurs situés Place du Marché Haut et Bas et au parking du cimetière, ou au vestiaire de la conférence St-Vincent-de-Paul.

8 points de collecte de verre sont implantés à Petite Rosselle, la gestion des conteneurs à verre étant de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Les biodéchets, les recyclables ainsi que les résiduels sont collectés ensemble, une fois par semaine, dans le même bac roulant. Ce système permet de séparer les biodéchets sans rajouter une collecte supplémentaire et d'intégrer lors d'un seul et même passage la collecte des recyclables.

Un point de collecte des piles et accus usagés et des cartouches d'encre et toners d'imprimante est localisé à la mairie de Petite-Rosselle.

La déchetterie la plus proche de Petite-Rosselle est située à Forbach-Marienu.